

FAQ

Questions fréquemment posées

Questions générales sur le programme Voltaire

Quel est le but du programme Voltaire ?

Le programme Voltaire donne la possibilité à de jeunes gens d'acquérir, dès leur scolarité, de l'expérience dans le domaine international et d'étendre ainsi leurs connaissances et compétences linguistiques et interculturelles. Le but est de contribuer à former un réseau de jeunes gens, futurs décideurs, qui auront eu dans leur jeunesse des contacts étroits avec le pays voisin et acquis les réflexes nécessaires pour penser et agir dans un contexte franco-allemand et européen.

A combien s'élève le nombre de participants à ce programme?

Lors de la première année de lancement du programme, en 2001-2002, le nombre total de participants s'élevait à 110 personnes. Ce nombre n'a cessé d'augmenter, avec un total de près de 580 participants en 2007.

Est-il possible de participer à l'échange à d'autres périodes ? Les périodes indiquées doivent-elles être impérativement respectées ?

L'échange est divisé en deux parties de six mois chacune. Il débute en mars de l'année de seconde, avec le départ en Allemagne de l'élève français. Celui-ci rentre fin août en France, où son correspondant allemand le rejoint et passe les six premiers mois de la classe de première en France, jusqu'en février.

Il n'est pas possible d'inverser l'ordre des séjours ou de participer à d'autres dates que celles indiquées ci-dessus.

Quelles sont les dates exactes de départ et d'arrivée?

Les familles sont libres de décider en commun des dates de début et fin de séjour, en respectant la durée globale de séjour de six mois ainsi que la période de l'année durant laquelle celui-ci doit se dérouler (à savoir: mars- août pour les Français en Allemagne et septembre-février pour les Allemands en France).

Est-il possible d'obtenir une bourse?

Une subvention est accordée à chaque participant. Elle se compose d'une part d'une bourse pour les dépenses d'ordre culturel, d'un montant de 250 € pour six mois et d'autre part, d'un forfait voyage, qui aide à couvrir les frais de transports de l'élève entre son pays d'origine et son pays d'accueil, et qui est calculé selon l'Académie de départ et le Bundesland d'arrivée, quel que soit le moyen de transport.

Pour des raisons techniques, la Centrale Voltaire ne pourra verser la bourse et le forfait voyage qu'après le séjour en Allemagne. La bourse est liée à l'envoi du compte rendu de séjour et de l'attestation de scolarité.

Comment s'effectue le choix des correspondants?

Chaque dossier est traité avec le plus grand soin et le choix des couples de correspondants s'effectue sur la base des informations fournies dans le dossier de candidature (âge, loisirs, intérêts communs, mais également prise en considération des problèmes particuliers...).

Candidature

Qui peut poser sa candidature?

Ce programme s'adresse aux lycéens qui entrent en classe de seconde, apprenant l'allemand (en 1^{ère} ou 2^{nde} langue vivante) et désireux de parfaire leur niveau de langue ainsi que de découvrir une autre culture et un autre mode de vie, dans l'optique d'une carrière internationale par exemple.

Où puis-je trouver le dossier d'inscription ?

Il faut attendre la parution, à l'automne de chaque année, du Bulletin Officiel de l'Education Nationale. Celui-ci peut être obtenu sur le site www.education.gouv.fr/bo ou bien par l'intermédiaire du professeur d'allemand, qui est généralement informé des parutions et qui peut vous aider dans cette démarche. Vous pouvez également contacter la personne chargée du suivi du programme Voltaire dans votre rectorat d'Académie (liste sur le site de l'OFAJ). Le dossier d'inscription complet est à remettre (vers la fin novembre ; date exacte dans le BO) au chef d'établissement, qui émettra également un avis sur la candidature et qui enverra par la suite le dossier au rectorat pour transmission à l'OFAJ.

Comment remplir ma candidature?

La candidature est à soigner, car c'est sur cette base que les choix des correspondants seront effectués. Il convient de donner le plus d'éléments possibles concernant le caractère, les intérêts, etc.

Quand saurai-je si je suis retenu(e) ?

Fin janvier, les élèves apprennent par courrier si leur candidature a été retenue et le cas échéant dans quelle famille ils vont aller, le départ s'effectuant début mars.

Elèves

Comment devrais-je me préparer pour l'échange? Suis-je prêt(e) à me lancer dans cette expérience?

Décider de passer six mois dans un pays étranger loin de sa famille et de ses amis peut faire naître des craintes chez certains et requiert une mûre réflexion. Il faut se préparer à une vie plus indépendante, être conscient que l'on devra faire face à de nouvelles situations que l'on devra apprendre à gérer de façon plus autonome. Avant de partir, on peut se renseigner sur le pays d'arrivée grâce à des manuels ou des livres, mais le plus important est de faire le plus possible connaissance avec la famille d'accueil et le correspondant : échanger des photos, parler de soi, poser des questions...

En ce qui concerne les devoirs pour le lycée français et l'orientation en première, il est très important d'en parler avec les professeurs avant le départ.

Y a-t-il une reconnaissance des acquis? Vais-je perdre une année scolaire?

Le programme Voltaire est un programme officiel du Ministère de l'Éducation Nationale où l'élève passe une partie de son année scolaire à l'étranger.

Ce sont les lycées français qui décident en dernier recours du passage de l'élève en 1^{ère} et il est très important d'en parler avec l'équipe pédagogique avant le départ en Allemagne afin de convenir, en fonction du profil et des résultats de l'élève, des conditions du séjour en Allemagne.

L'équipe pédagogique devra ainsi prendre en considération les compétences personnelles et intellectuelles que le séjour en Allemagne aura permis d'acquérir et de développer. Un élève qui aura fait le choix d'une mobilité de longue durée ne devra ainsi pas être pénalisé au seul motif de l'existence éventuelle de décalages entre les programmes et les méthodes de travail en vigueur dans chacun des deux pays.

Puis-je choisir mon « corres » ?

Si vous connaissez un(e) jeune Allemand(e) avec lequel / laquelle vous aimeriez effectuer cet échange, signalez-le sur la fiche de candidature, dans la rubrique prévue à cet effet. De son côté, l'élève allemand(e) devra lui aussi poser sa candidature pour le programme et devra également mentionner votre nom sur son dossier de candidature.

Est-il possible de choisir sa région?

Théoriquement cela n'est pas possible, car nous nous efforçons avant tout de trouver le correspondant le plus approprié pour chaque candidat, la région d'accueil n'étant pas un critère de sélection prioritaire. Cependant, si un souhait est formulé dans la lettre de candidature, nous essayons d'en tenir compte, toutefois sans aucune garantie.

A qui m'adresser en cas de problème?

Un professeur tuteur est nommé dans votre lycée d'origine ainsi que dans le lycée d'accueil. C'est lui qui sera votre interlocuteur privilégié si vous rencontrez des difficultés, notamment sur place.

Un changement de famille est-il possible en cas de problème?

En cas de mésentente avec la famille et/ou le correspondant il faut avoir immédiatement recours au professeur-tuteur afin de ne pas aggraver la situation. En général la médiation du professeur-tuteur règle rapidement les difficultés. En cas de situation insoluble le recours au changement de famille ne constitue qu'un recours extrême et ne peut en aucun cas être garanti. Les familles sont soigneusement choisies et le nombre des familles constituant la liste complémentaire est limité. La Centrale Voltaire doit immédiatement être avertie avant l'interruption définitive du programme.

Puis-je rentrer chez moi pendant les vacances ? Mes parents peuvent-ils me rendre visite en Allemagne ?

La visite de la famille, dans un sens comme dans l'autre, est déconseillée. Effectivement, cela a souvent un effet pervers, l'élève ayant ensuite un mal du pays plus important, après avoir revécu sa « vie française », et cela peut mener à des ruptures d'échange, l'élève ne pouvant plus se réintégrer à sa vie allemande. En outre, les vacances scolaires sont censées se dérouler au sein de la famille d'accueil. Si votre famille a prévu de vous rendre visite, il est impératif que la famille d'accueil allemande en soit informée suffisamment tôt.

Comment s'effectue la scolarité des élèves français en Allemagne ?

On attend de l'élève qu'après une période d'adaptation il suive les cours du pays d'accueil et prenne part au système scolaire normal (interrogations écrites ou orales,

etc.). L'élève reçoit à la fin du séjour une évaluation ou même, dans la mesure du possible, un bulletin scolaire.

Parents

Quels sont les droits et les devoirs des parents d'accueil ?

Les parents d'accueil assument la pleine responsabilité du correspondant, et endossent donc entre autres l'obligation de surveillance. Les instructions des parents d'accueil sont à suivre dans tous les cas. Cela vaut également pour les heures et permissions de sortie, ainsi que pour les sports qu'ils considèrent comme étant dangereux.

Qui paie quoi ?

Les familles, françaises et allemandes, s'engagent par écrit à assurer les dépenses suivantes pour le correspondant: Nourriture (y compris cantine), hébergement (y compris internat), trajet pour aller au lycée (carte de bus etc.). Le reste est à régler entre les familles. Les institutions ne peuvent pas dédommager les familles ayant engagé des coûts plus importants que ceux donnés en échange par la famille d'accueil. La participation au programme est-elle gratuite.

Comment l'élève est-il assuré?

L'OFAJ et la Centrale Voltaire ne prennent pas en charge les questions d'assurance, les parents doivent vérifier que l'élève est assuré durant son séjour en Allemagne (assurance responsabilité civile et maladie).

Qu'advient-il du correspondant pendant nos vacances en famille?

Les vacances scolaires font partie du programme, les familles sont donc tenues de les passer avec le correspondant, tel qu'elles s'y sont engagées. La question de la répartition des dépenses occasionnées par les vacances est à clarifier le plus tôt possible avec la famille d'accueil.